

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1057
12 mars 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CINQUANTE-SEPTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 12 mars 2007, à 15 h 15

Président: M. Juan Antonio MARCH (Espagne)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouvertes la 1057^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, nous entamons aujourd'hui une série de séances plénières au cours de laquelle la Conférence aura le privilège d'écouter les allocutions d'un certain nombre de ministres des affaires étrangères de pays membres et de pays observateurs. Aujourd'hui, nous avons l'honneur d'accueillir parmi nous Son Excellence M^{me} María Fernanda Espinosa, Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Équateur. Je tiens à souligner que le nouveau Gouvernement équatorien a fait de la paix une des questions centrales de sa politique, et qu'il a consenti à des efforts considérables pour mener à bien les opérations de déminage aux frontières du pays. Je donne à présent la parole à M^{me} María Fernanda Espinosa, Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Équateur.

M^{me} ESPINOSA (Équateur) (traduit de l'espagnol): Le monde d'aujourd'hui doit faire face à de nouveaux conflits et à de nouveaux dangers, que la communauté internationale n'a pas encore été capable de résoudre. Ces dangers engendrent un climat d'insécurité à l'opposé du monde de paix et de stabilité auquel nous aspirons tous.

Les menaces qui pesaient traditionnellement sur la sécurité du fait des risques de guerre mondiale nucléaire ou classique n'ont pas disparu, bien au contraire: s'y ajoutent désormais de nouvelles menaces à la paix du monde.

Pour cette raison, les États doivent travailler ensemble afin de relever les nouveaux défis pour la sécurité et la paix, en tenant compte de la multiplicité de ces défis et de leurs dimensions. J'irai même jusqu'à affirmer que l'apparition de ces nouveaux risques impose aux pays l'obligation de prévenir la prolifération des armes nucléaires de tous types et de progresser rapidement et durablement vers la réalisation d'un programme de désarmement généralisé.

Il est incompréhensible qu'au cours d'une période marquée par des progrès scientifiques et techniques prodigieux dans les domaines de l'informatique, de la robotique et des nanotechnologies, ainsi que par une accumulation de capitaux sans précédent dans l'histoire de l'humanité, il n'ait pas été possible de parvenir à instaurer un monde de paix et de stabilité dans lequel diverses cultures et religions puissent coexister de façon harmonieuse, juste et équitable.

L'Équateur reconnaît que la Conférence du désarmement est la principale instance multilatérale de négociation et réaffirme par conséquent que le multilatéralisme est essentiel à la promotion du désarmement et de la non-prolifération, ainsi qu'à la recherche d'une coopération internationale efficace permettant aux États ne possédant pas d'armes nucléaires de jouir de garanties contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation de ces armes, en application de la résolution 60/53 de l'Assemblée générale des Nations Unies, datée du 8 décembre 2005.

Dans ce contexte, l'Équateur juge de façon extrêmement positive le travail entrepris par l'Assemblée générale des Nations Unies dans le but de contribuer à ce processus et de réaffirmer, dans le contexte international actuel caractérisé par les actions unilatérales d'une poignée d'États, la nécessité de faire du multilatéralisme le premier mécanisme propre à garantir la paix et la sécurité dans le monde.

(M^{me} ESPINOSA, Équateur)

L'Équateur, ardent promoteur du droit international et du règlement pacifique des différends, appuie toutes les mesures visant à prévenir l'apparition de conflits, ainsi que les instruments internationaux propres à favoriser l'élimination totale des armes nucléaires. Il s'oppose également à une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, l'Équateur appuie le dialogue mené dans le but de renforcer le régime mondial de dénucléarisation et accueille favorablement toute initiative, quelle qu'en soit l'origine, qu'elle soit unilatérale, régionale ou universelle, prise dans le but de créer des zones exemptes d'armes nucléaires.

Devant un certain nombre d'instances, l'Équateur a affirmé son opposition à toute action ou initiative unilatérale, explicite ou présentée sous les traits d'une action collective, visant à appliquer des mesures policières et répressives contre d'autres États, lorsqu'une telle action ou initiative ne jouit pas de l'appui des Nations Unies et qu'elle vise à se substituer à un mécanisme de l'ONU ou à une règle de droit international.

Dans ce contexte, mon pays considère que le programme de travail élaboré pour 2007 est équilibré et prend en compte certaines des préoccupations des États membres dans le domaine du désarmement. Il salue l'ouverture et la souplesse dont ont fait preuve de nombreux pays ici représentés pour aborder certains aspects du désarmement en toute transparence. Toutefois, il partage l'inquiétude de la communauté internationale face au blocage de la Conférence qui, depuis un certain nombre d'années, s'est montrée incapable d'adopter un ordre du jour, ne parvenant pas à prendre d'engagements effectifs sur la voie d'un désarmement nucléaire, de l'élimination des armes de destruction massive et du renforcement des mesures propres à favoriser la transparence et la confiance mutuelle.

Défenseur du droit international dont la politique étrangère témoigne d'un profond attachement à l'interdiction de tous les types d'armes de destruction massive, l'Équateur est de l'avis que la Conférence du désarmement doit s'efforcer d'interdire l'emploi des armes nucléaires par le biais d'une convention, par l'instauration d'un mécanisme de transparence dans le domaine des armements et par des progrès vers l'objectif que constitue la destruction totale des arsenaux nucléaires.

L'existence de l'arme nucléaire représente en elle-même une menace à la sécurité de l'humanité. Pour cette raison, l'élimination totale de ces armes est la seule garantie contre leur utilisation ou la menace de leur utilisation. Dans ce contexte, l'Équateur tient à affirmer que, tant que les armes nucléaires n'auront pas été totalement éliminées, les efforts en faveur de la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant, universel et inconditionnel accordant des garanties de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires doivent demeurer une priorité.

Il me paraît important de souligner que dans le domaine du désarmement nucléaire, l'Équateur a depuis longtemps fait la preuve de son appui à une interdiction des armes nucléaires, ayant été un des trois pays à appuyer les efforts entrepris par le Brésil pour interdire ces armes en Amérique latine en 1962. De même, il a été un des cinq pays qui, en 1963, ont signé une déclaration commune proclamant leur intention de faire de la région une zone exempte d'armes nucléaires.

Depuis 1969, mon pays figure au nombre des signataires du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, également connu sous le nom de Traité

(M^{me} ESPINOSA, Équateur)

de Tlatelolco, et reconnaît le droit de tout État à la légitime défense et à la préservation de sa souveraineté. Toutefois, il est de l'avis que l'utilisation des armes nucléaires ne se justifie en aucun cas.

L'Amérique latine et les Caraïbes ne sont pas les seules à avoir apporté une contribution aussi importante dans ce domaine. Aujourd'hui, des régions entières (le Pacifique Sud, l'Asie du Sud-est, l'Afrique et l'Asie centrale) sont déclarées zones exemptes d'armes nucléaires. Cela montre qu'avec de la détermination et de la volonté, les objectifs qui ont été assignés à la Conférence du désarmement peuvent être atteints.

Le danger nucléaire est une menace mondiale, mais d'autres menaces doivent aussi être traitées, et des efforts ont été entrepris pour y parvenir. Aussi, la Conférence devra, à un moment ou à un autre, s'efforcer d'identifier les terrains d'entente sur lesquels il serait possible de traiter de façon concertée des fléaux tels que le terrorisme, le trafic d'armes illicites et, plus généralement, la criminalité internationale pour laquelle les armes jouent un rôle central. Dans ce contexte, mon pays considère qu'un pas essentiel a été franchi avec l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de sa résolution 61/89, qui ouvre la voie à la négociation d'une convention sur le commerce des armes et invite les pays à participer activement à ces négociations.

L'Équateur réaffirme son profond attachement à ces importants mécanismes, ainsi que sa décision d'y participer activement, en compagnie des pays qui partagent des points de vue et des principes similaires. C'est pourquoi j'aimerais conclure en mentionnant un grand internationaliste équatorien, Luis Bossano, qui, à la fois lucide et inquiet, des dizaines d'années avant l'adoption de la Charte des Nations Unies de 1945, a soumis au monde sa proposition novatrice d'un «désarmement de l'esprit». Aujourd'hui comme alors, et peut-être plus que jamais, nous avons besoin de ce type de désarmement, qui est davantage une question d'état d'esprit, de volonté et de cœur qu'une question de budgets ou de rhétorique abstraite.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie, au nom de la Conférence du désarmement, la Ministre équatorienne des affaires étrangères de sa présence parmi nous aujourd'hui, de sa déclaration importante et de son soutien à l'idée selon laquelle la Conférence doit, entre autres, engager un processus de négociation à part entière et contribuer de façon tangible au désarmement. Je vous remercie de votre temps, de votre détermination et de votre appui aux travaux que nous menons ici.

Je vais maintenant suspendre la séance pour cinq minutes, le temps pour le Secrétaire général et moi-même de raccompagner la Ministre équatorienne des affaires étrangères. Nous reprendrons dans cinq minutes, et accueillerons le Vice-Ministre vénézuélien des affaires étrangères.

La séance est suspendue à 15 h 25; elle reprend à 15 h 35.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): La 1057^e séance plénière de la Conférence du désarmement reprend. Au nom de la Conférence du désarmement, j'ai l'honneur de souhaiter une chaleureuse bienvenue à l'orateur suivant, Son Excellence M. Jorge Valero, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela. Il a fait le voyage de Genève

(Le Président)

tout spécialement pour s'exprimer devant la Conférence, et au nom de la Conférence, je tiens à le remercier d'avoir pris la peine de faire ce long voyage, témoignant ainsi de l'appui que son pays apporte à cette instance. Vous avez la parole, Monsieur.

M. VALERO (Venezuela) (traduit de l'espagnol): Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les représentants des divers pays du monde, permettez-moi, au nom du Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela, de vous transmettre les félicitations du Gouvernement dirigé par M. Hugo Chávez Frías, alors que vous accédez pour ce mois-ci à la présidence de la Conférence du désarmement.

Mon pays accorde une importance élevée à cette instance, compte tenu des responsabilités particulières qui sont les siennes s'agissant de la négociation d'accords multilatéraux dans le domaine du désarmement.

La situation internationale que nous connaissons est marquée par la complexité et l'incertitude, et les difficultés et les menaces qui pèsent sur la paix, la sécurité et le développement socioéconomique des peuples sont connues de chacun d'entre nous. Les attentes nées de la fin de la guerre froide en ce qui concerne l'instauration d'un nouvel ordre mondial basé sur le respect du droit international, la coopération et la solidarité se sont dissipées devant l'apparition de diverses situations conflictuelles en diverses régions du monde. Ces événements de l'après-guerre froide, ainsi que d'autres événements politiques et militaires qui ne sont pas de moindre importance, tels que l'attitude unilatérale et impérialiste contraire aux règles du droit international, ont réduit nos chances de parvenir à un monde de paix, de justice et de développement.

Les partisans de la «fin de l'histoire», au service de l'impérialisme, espéraient imposer au monde le modèle néolibéral, une ambition contredite au contact de la réalité, symbolisée par les déséquilibres tels que la prolifération de la pauvreté et de l'exclusion sociale, dont les effets sur la paix et la stabilité du monde ne sauraient être dissimulés.

La résignation face à ce qui apparaissait comme un modèle omniprésent et incontournable, celui du capitalisme sauvage, fait peu à peu place à une opposition populaire et à des initiatives de protestation réclamant justice, respect des droits de l'homme, la fin des rodomontades et le plein respect de la souveraineté et de l'autodétermination des peuples.

Depuis la conclusion des négociations sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il y a une dizaine d'années, la Conférence du désarmement est paralysée par l'inertie.

Le Gouvernement bolivarien réaffirme ici son attachement à un désarmement général et complet et à la non-prolifération. Dans ce contexte, il exprime son appui à la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale compétente pour négocier des accords dans ce domaine. C'est pourquoi il appelle de ses vœux des efforts conjoints propres à redonner vie à la Conférence et à insuffler un nouvel élan à ses travaux.

Pour mon pays, l'élimination des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires, constitue une priorité et un objectif incontournable. Nous appelons la communauté

(M. Valero, Venezuela)

internationale à s'atteler à cette tâche, en raison des dangers que l'existence même de ces armes fait peser sur l'humanité.

Les pays qui possèdent des armes nucléaires doivent mettre en œuvre les 13 mesures pratiques adoptées dans le cadre du Document final de la sixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans lequel est affirmée la nécessité de mener des négociations de bonne foi.

Parallèlement à ces efforts, la Conférence du désarmement doit, au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé «désarmement nucléaire», créer un comité spécial chargé d'entreprendre des négociations devant aboutir à la conclusion d'un accord en la matière.

Nous regrettons que le refus d'une poignée d'États continue de bloquer la mise en œuvre concrète du désarmement nucléaire. Cette situation nuit à la crédibilité de la Conférence du désarmement aux yeux de l'opinion publique mondiale.

Il est moralement condamnable que les ressources colossales consacrées à cette course aux armements augmentent à chaque jour qui passe, alors que les désastres socioéconomiques auxquels sont exposés les habitants de la planète s'amplifient eux aussi d'un jour à l'autre.

Les États dotés d'armes nucléaires sont les principaux responsables. C'est à eux qu'il appartient de prendre un véritable engagement politique en vue de réduire et éliminer les armes nucléaires, en application des dispositions contenues dans le TNP.

Avec le plus grand cynisme et en appliquant le principe «deux poids, deux mesures», certains pays, s'étant arrogé le prétendu statut de champions de la non-prolifération, mettent en cause d'autres États en affirmant qu'ils ne respectent pas leurs obligations au titre du TNP.

Or, un des piliers du TNP est le droit au développement et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, un droit qui doit s'exercer en toute transparence et sans discrimination.

Encourager des attitudes discriminatoires sur la question du désarmement suscite la méfiance entre États et empêche des progrès tangibles en ce domaine.

Le Gouvernement du Président Hugo Chávez Frías appelle la Conférence du désarmement à commencer dès que possible des négociations visant à conclure un accord international interdisant le déploiement d'armes ou autres dispositifs militaires nucléaires menaçant la paix et la sécurité internationales.

Les risques liés à la militarisation de l'espace préoccupent mon pays, étant donné les effets négatifs qu'une telle évolution aurait sur la paix et la sécurité internationales.

Mon gouvernement estime qu'il est essentiel de faire en sorte que l'espace, loin d'être un théâtre de conflits, demeure un lieu d'activités pacifiques au bénéfice des peuples du monde.

Il faut absolument faire des efforts pour éliminer les risques liés à la production de matières fissiles entrant dans la fabrication d'armes nucléaires. Dans ce contexte, le Venezuela

(M. Valero, Venezuela)

préconise la tenue de négociations transparentes visant à élaborer une convention destinée à interdire de telles activités.

La négociation d'un instrument de ce type doit porter sur des dispositions spécifiques relatives à la vérification. C'est pour cette raison que la proposition visant à reporter la négociation d'un mécanisme de vérification à la deuxième phase est contraire aux objectifs adoptés lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement tenue en 1978.

Mon gouvernement tient à vous mettre en garde contre l'expérience négative faite dans le contexte de la Convention sur l'interdiction des armes bactériologiques, qui n'est assortie d'aucun mécanisme de vérification. Il estime que le futur traité sur les matières fissiles devra porter sur l'ensemble des matières fissiles, y compris les stocks.

Le risque de l'utilisation des armes nucléaires contre les pays qui n'en sont pas dotés revêt une importance particulière.

La doctrine néfaste de la dissuasion, vantée par certains États dotés d'armes nucléaires, n'exclut pas la possibilité de l'emploi de ces armes. C'est pourquoi mon pays est favorable à la négociation d'un instrument international contraignant par lequel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser ces armes contre les États qui n'en sont pas dotés.

Durant la Conférence du Mouvement des pays non alignés, qui s'est déroulée à La Havane du 14 au 16 septembre 2006, les chefs d'États se sont prononcés pour l'octroi de telles garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires. Mon pays a appuyé cette initiative.

Nous espérons que la Conférence du désarmement pourra mener des négociations de bonne foi dans le but de conclure un accord relatif à des garanties négatives de sécurité intégrant les éléments déjà décrits. L'objectif est d'empêcher les États non dotés d'armes nucléaires d'être menacés de l'emploi de ces armes.

Les mesures de confiance sont un instrument utile pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. La transparence constitue un des principaux éléments de ces mesures, tant dans le domaine des armes classiques qu'en ce qui concerne les armes de destruction massive.

La Déclaration sur la sécurité dans les Amériques, adoptée à Mexico en 2003, proclame que chaque État a le droit souverain d'identifier ses propres priorités en matière de sécurité et de définir des stratégies, plans et actions pour répondre aux menaces qui pèsent sur sa sécurité, en fonction de son système juridique et dans le plein respect du droit international et des normes et principes inscrits dans la Charte de l'OEA et de la Charte des Nations Unies.

Mon gouvernement réaffirme que seule une coopération entre États basée sur le respect illimité de la souveraineté des États permettra à la communauté internationale de parvenir à des accords dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

(M. Valero, Venezuela)

Le fait d'imposer des approches partisans s'agissant du désarmement nucléaire ne contribue en aucune façon à promouvoir le dialogue et la coopération, qui sont pourtant si essentiels à la négociation de mesures de désarmement et de non-prolifération.

Je tiens à réaffirmer que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela est disposé à travailler avec détermination et en concertation avec les autres membres de la Conférence pour parvenir à un désarmement général et complet, en application de la Charte des Nations Unies. C'est seulement ainsi que la paix et la sécurité internationales pourront être établies.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je vous remercie, Monsieur le Vice-Ministre, de votre présence parmi nous aujourd'hui et de votre déclaration, qui témoigne d'un appui politique à l'action de la Conférence du désarmement. Je vais à présent suspendre la séance pour cinq minutes, le temps pour le Secrétaire général et moi-même de raccompagner le Vice-Ministre Jorge Valero, puis nous reprendrons notre séance plénière.

La séance est suspendue à 15 h 50; elle reprend à 16 heures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): La séance plénière aura lieu demain, mardi 13 mars 2007, à 10 heures précises. Au cours de cette séance, les dignitaires suivants prendront la parole devant la Conférence: M. Francisco Santos Calderón, Vice-Président de la Colombie; M. Artis Pabriks, Ministre des affaires étrangères de la Lettonie; M. Manouchehr Mottaki, Ministre des affaires étrangères de la République d'Iran; M. Masayoshi Hamada, Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon; M^{me} Anna Fotyga, Ministre des affaires étrangères de la Pologne; M. Pham Binh Minh, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Viet Nam; et M. Vittorio Craxi, Sous-Secrétaire d'État aux affaires étrangères de l'Italie.

Avant de lever la séance, j'aimerais vous rappeler que conformément au calendrier de la Conférence, la présente séance sera suivie, dans cinq minutes, d'une séance officieuse consacrée à l'examen du point 4 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 5.
